

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikalastic®-600 PVC Primer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Product for pre-treatment

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG
Tüffenwies 16
8048 Zürich
Téléphone : +41584364040
Adresse e-mail : EHS@ch.Sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégée: 145
EHS@ch.Sika.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 2 | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 | H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

| | |
|------------------------|---|
| Facilement inflammable | R11: Facilement inflammable. |
| Sensibilisant | R42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. |
| Irritant | R36: Irritant pour les yeux. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0




Date d'impression 04.11.2014

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | | | |
|---|---|--|---|
| Pictogrammes de danger | : |    | |
| Mention d'avertissement | : | Danger | |
| Mentions de danger | : | H225 H319 H334 H336 | Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Conseils de prudence | : | Prévention: P210 P233 P261 P285 Intervention: P342 + P311 P370 + P378 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 205-500-4 acétate d'éthyle
- 223-981-9 thiophosphate de tris(p-isocyanatophényle)

Étiquetage supplémentaire:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|--|---------------------------------|---|----------------------|
| acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46-XXXX | F; R11 Xi; R36 R66 R67 | Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336 | >= 50 - <= 100 |
| butanone 78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43-XXXX | F; R11 Xi; R36 R66 R67 | Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336 | >= 20 - < 25 |
| thiophosphate de tris(p- isocyanatophényle) 4151-51-3 223-981-9 | R42 | Resp. Sens.1; H334 | >= 10 - < 20 |
| chlorobenzène 108-90-7 203-628-5 | R10 Xn; R20 N; R51/53 | Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Aquatic Chronic2; H411 | < 0.25 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Apparence asthmatique
Réactions allergiques
Lacrymation excessive
Erythème
Perte d'équilibre
Vertiges
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets irritants
effets sensibilisants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂),
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Eau, Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.



sée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Refusez l'accès aux personnes non protégées. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle * | Base * |
|------------------|----------|--------|------------------------------------|------------|
| acétate d'éthyle | 141-78-6 | VME | 400 ppm 1,400 mg/m ³ | CH SUVA |
| | | VLE | 800 ppm 2,800 mg/m ³ | CH SUVA |
| butanone | 78-93-3 | TWA | 200 ppm 600 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | STEL | 300 ppm 900 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | VME | 200 ppm 590 mg/m ³ | CH SUVA |
| chlorobenzène | 108-90-7 | VLE | 200 ppm 590 mg/m ³ | CH SUVA |
| | | TWA | 5 ppm 23 mg/m ³ | 2006/15/EC |
| | | STEL | 15 ppm 70 mg/m ³ | 2006/15/EC |
| | | VME | 10 ppm 46 mg/m ³ | CH SUVA |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

| | | | |
|--|-----|--------------------------------|---------|
| | VLE | 20 ppm 92 mg/m ³ | CH SUVA |
|--|-----|--------------------------------|---------|

*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Heure d'échantillonnage | Base |
|---------------------|----------|---|---|--------|
| butanone | 78-93-3 | 2-butanone (MEC): 5 mg/l (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| | | 2-butanone (MEC): 69.3µmol/l (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| chlorobenzène | 108-90-7 | 4-chlorocatéchol total: 117.3µmol/mmol créatinine (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| | | 4-chlorocatéchol total: 150mg/g créa- tinine (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),
Les gants souillés devront être retirés.
Pour une exposition permanente:
Gants en Viton (0.4 mm)
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.



Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
filtre de vapeurs organiques (Type A)
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition, les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : brun clair
Odeur : type ester
Seuil olfactif : donnée non disponible
Point d'éclair : -4 °C
Température d'inflammation : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure (Vol%) : 1.8 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure (Vol%) : 11.5 % (v)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

| | | |
|---|---|-----------------------------------|
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : | donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : | donnée non disponible |
| pH | : | Note: non applicable |
| Point/intervalle de fusion / Point de congélation | : | donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | 99.9915 hPa |
| Densité | : | env.0.95 g/cm3 à 20 °C |
| Hydrosolubilité | : | Note: insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : | donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | > 7 mm ² /s à 40 °C |
| Densité de vapeur relative | : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | donnée non disponible |

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

acétate d'éthyle :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

butanone :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 3,300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagenicité : donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

Cancérogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/fertilité

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

Tératogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|-----------------------------|--|
| Produit | : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et c |
| Code du déchet OMoD/LMoD | : 08 01 11: [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| Emballages contaminés | : 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : 1866 |
| 14.2 Description des marchandises | : RÉSINE EN SOLUTION |
| 14.3 Classe | : 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | : II |
| Code de classification | : F1 |
| Étiquettes | : 3 |
| Code de restriction en tunnels | : (D/E) |
| 14.5 Dangereux pour l'environnement | : non |

IATA

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : 1866 |
| 14.2 Description des marchandises | : Resin solution |
| 14.3 Classe | : 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | : II |
| Étiquettes | : 3 |
| 14.5 Dangereux pour l'environnement | : non |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

ronnement

IMDG

14.1 Numéro ONU : 1866
14.2 Description des marchandises : RESIN SOLUTION
14.3 Classe : 3
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
No EMS Numéro 1 : F-E
No EMS Numéro 2 : S-E
14.5 Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Facilement inflammable



Nocif

| | | |
|-------------|---|--|
| Phrase(s) R | : R11 R36 R42 R66 R67 | Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Phrase(s) S | : S23 S45 | Ne pas respirer les vapeurs. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 223-981-9 thiophosphate de tris(p-isocyanatophényle)

Étiquetage exceptionnel pour : Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

mélanges spéciaux fabricant.

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : non applicable

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005

VOC-CH (VOCV) : 74.51 %

VOC-EU (solvant) : 74.75 %

Autres réglementations : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes travailleurs

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

- | | |
|--------|---|
| R10 | Inflammable. |
| R11 | Facilement inflammable. |
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R42 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte complet pour phrase H

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sikalastic®-600 PVC Primer



Date de révision 12.09.2014

Version 15.0

Date d'impression 04.11.2014

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|-----------------|--|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Irrit. | Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | Liquides inflammables |
| Resp. Sens. | Sensibilisation respiratoire |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

|| Modifications par rapport à la version précédente !